



Ce livret comporte l'ensemble des informations dont vous devez prendre connaissance dans le cadre de votre inscription à ce stage fédéral National PSM de la FFESSM : Programme ; Zones de pêche ; l'hébergement, consignes de sécurité, ...

LIVRET DE STAGE Caissons Septembre 2024

Commission PSM IDF FFESSM

Les 13, 14 et 15 septembre 2024



COMITE REGIONAL ILE-DE-FRANCE
60 RUE DE ROMAINVILLE 75019 PARIS 06 20 22 11 05
WEB : <https://psm-idf.vpdive.com/>
email : psmidf.ffessm@orange.fr
<https://www.facebook.com/PSM.IDF.FFESSM/>



Livret STAGE commission IDF DE PECHE SOUS-MARINE à Port en Bessin les 13, 14 et 15 septembre 2024

Ce stage découverte et perfectionnement de 3 jours est ouvert aux Pêcheurs Sous-marins licenciés FFESSM de toutes régions et vous permettra de perfectionner vos techniques et d'améliorer votre pratique et vos connaissances de la Pêche Sous-marine en toute sécurité.

Les stagiaires seront regroupés par 2 ou 3 en fonction de leur niveau sur les différentes zones de pêche (caissons du bord, du large, ...) sous l'accompagnement d'un encadrant fédéral PSM. Durant les 3 jours de stage vous pourrez aborder, avec l'aide de l'ensemble des cadres, les thématiques principales suivantes :

- Les différentes techniques de pêche sous-marine sur les structures (caissons).
- L'optimisation de votre matériel de pêche sous-marine.
- Les conditions d'une pêche sous-marine en toute sécurité.
- La réglementation de la pêche sous-marine et de la maille éthique.
- Les bonnes pratiques pour organiser une sortie pêche : étude des cartes marines, les abréviations topographiques, la météo, les marées, la turbidité de l'eau et l'écosystème présent suivant les périodes de l'année, ...
- La valorisation des prises à travers le process IKEJIME : Tuer son poisson, Saigner et vider un poisson, Écailler un poisson, Enlever la peau, Lever un filet sans arêtes, ...
- Les techniques de conservation, cuisson des crustacés, ...
- L'ECO-responsabilité et l'éthique.

Sur cette année 2024, un accent particulier sera porté sur :

- **La valorisation des prises** : à ce titre vous étudierez et mettrez en pratique dans ce stage le process IKEJIME et si possible les techniques de conservation telles que salaisons et fumaisons.
- **Votre progression** : tout au long du stage votre progression sera construite avec le(s) cadres qui vous superviseront (débrief tout au long du stage, si possible vidéo).
- **La formation** : vous pouvez préalablement à ce stage passer vos niveaux théoriques PSM 1, 2 en ligne et valider avec votre cadre durant ce stage la partie pratique des niveaux 1 et 2. Pour les stagiaires concernés, la validation pratique du niveau PSM3.

Toute l'équipe encadrante sera à votre écoute et prête à partager son expérience. Les sorties en mer s'effectueront en bateau en fonction des conditions météo.

L'accueil se fera à partir du jeudi 12 septembre 2024 à partir de 17h à :



Camping REINE MATHILDE
Route de Sainte Honorine 'Lieu dit le Marais' - 14400 Étréham
02 31 21 76 55

Le prix du stage est de 290 € par personne et comprend :

- Hébergement 3 nuits au camping Reine Mathilde : Jeudi, Vendredi et Samedi soir.
- Les paniers déjeuners du Vendredi, Samedi et Dimanche.
- Les repas du Vendredi et Samedi soir.
- Différents « Ateliers » abordées sous forme de cours théoriques et pratiques parmi les suivants : Sujets Poissons « Bar », Diététique sportive, Techniques de pêche, Valorisation du poisson IKEJIME, Cartes marines, Matériels PSM, Fabrication de Sandow, Fumaison, ...
- Les Sorties en mer selon météo encadrées par un moniteur en bateau ou à la palme.
- Débrief de vos sorties (si possible en vidéo selon visibilité et disponibilité matérielle).
- A la demande, validation pratique des niveaux PSM 1, PSM 2, PSM3 (uniquement pour certains stagiaires).
- Accompagnant(e) accepté(e) contre participation de 100 €.

Gestion du co-voiturage :

Pour les trajets pour se rendre sur site, la Commission PSM vous invite à vous mettre en relation entre les différents participants et cadres, pour faciliter au maximum le co-voiturage.

Matériel PSM OBLIGATOIRE à prévoir :

- Masque, Palmes, Tuba.
- Ceinture de Plomb type « Marseillaise » (7kgs minimum), Baudrier, ...
- Sifflet de sécurité, ...
- Couteau / dague affuté.
- Gants et Chausson (2 à 4 mm).
- Montre de plongée (avec temps d'apnée, de récupération et profondeur).
- Combinaison de PSM (7 mm en haut et 5 mm en bas de préférence).
- Bouée de signalisation et drisse (Ronde pour le bateau et Planche à la palme).
- Accroche poissons, Filets à crustacés, ...

Du matériel de prêt (hors combinaison) de réglage, de réparation sera disponible auprès de vos encadrants et devra être restitué impérativement auprès de ce dernier avant la fin du stage.

Matériel AUTRE à prévoir :

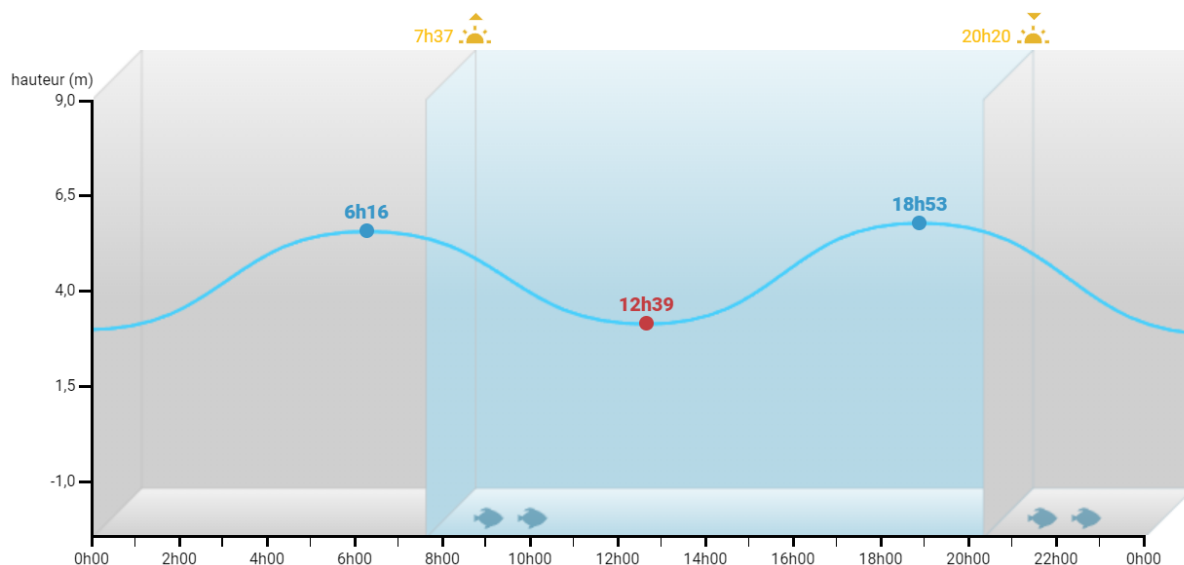
- Arbalète de Pêche sous-marine (75 à 90 cm de préférence) avec trident de préférence (MATC) pour la pêche dans les caissons
- Sac isotherme / Glacière (pour ramener les prises partagées).
- Couteau à filets, Sopalin, Sacs congélations, Film plastique étirable.
- Barres de céréales, Fruits secs, Gourde / bouteille.
- Papiers : Permis bateau, Licence FFESSM, Papiers d'identités.
- Clé USB ou Disque externe pour récupérer vos rushs vidéo.

Horaires et coefficient des marées sur la période cible à Port-en-Bessin :

A noter que nous avons choisi des dates avec des coefficients bas (de 30 à 54 maximum) pour faciliter l'apprentissage et limiter l'effet du courant lié aux déplacements des masses d'eaux.

JOUR			MARÉES DE PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN					ACTIVITÉ MOYENNE
			1ère MARÉE	2ème MARÉE	3ème MARÉE	4ème MARÉE	COEFFICIENT	
13 V			6h16 ▲ 5,6 m	12h39 ▼ 3,2 m	18h53 ▲ 5,9 m		30 bas	
14 S			1h41 ▼ 3,0 m	7h53 ▲ 6,1 m	14h31 ▼ 2,9 m	20h16 ▲ 6,2 m	37 bas	
15 D			3h11 ▼ 2,4 m	9h08 ▲ 6,4 m	15h43 ▼ 2,2 m	21h12 ▲ 6,6 m	54 moyen	

En zoomant sur la journée de vendredi via le graphe ci-dessous, vous noterez une activité du poisson potentiellement très intéressante en milieu de descendante.



Programme prévisionnel (selon météo)

Jeudi 12 Septembre 2024 :

- Accueil des participants à partir de 17h00 au camping Reine Mathilde.
- **Toute sortie PSM ce jour-là est de la responsabilité individuelle de chaque participant et ne pourra être imputée à l'organisation du stage (Commissions PSM IDF de la FFESSM).**
- Dîner non compris.

Vendredi 13 Septembre 2024 : Début officiel du stage à 7h30 / RDV devant les mobil-homes

- 7h - 7h30 : Petit déjeuner dans vos mobil-homes.
- 7h30 - 7h45 : Présentation de l'équipe encadrante.
- 7h45 - 8h : Annonce des équipes (binômes + cadres et affectation des bateaux).
- 8h - 8h30 : Briefing sécurité, check matériel PSM individuel par votre encadrant.
- 8h30 : Départ du camping.
- 9h : Habillage, mise à l'eau des bateaux et départ en mer ou à la palme.
- 16h : Retour à la cale au plus tard, douche, valorisation du poisson ...
- 19h30 : Dîner au restaurant du camping.
- 21h30 - 22h30 : Debrief vidéo / progression par équipe.

Vendredi 13 Septembre 2024

UTC+2 Semaine 37

49°21' N
0°45' W

Lever du soleil : 07h35

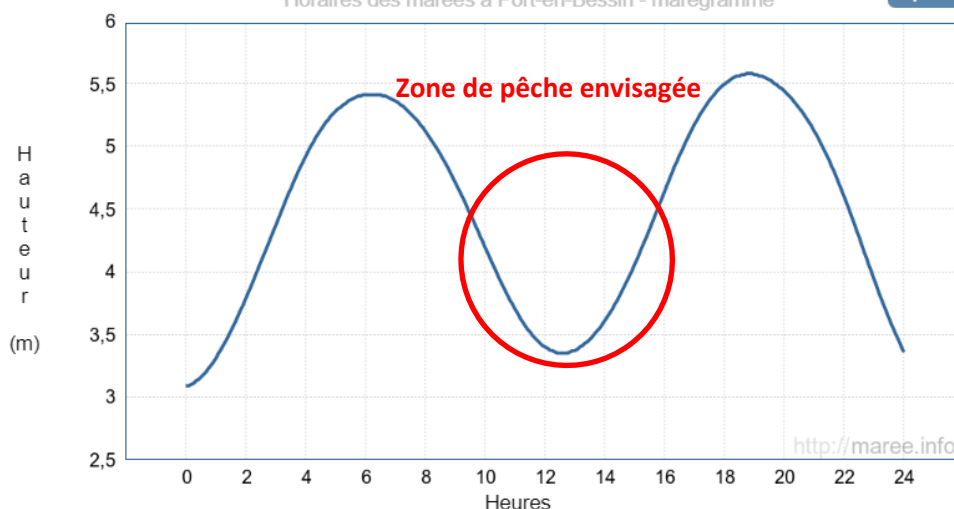
Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 20h15

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	28	06h12			5,41m				
BM		12h35	06h23	01h03	3,35m	2,06m	0,17m	0,52m	1,03m
PM	31	18h50	06h15	01h02	5,58m	2,23m	0,19m	0,56m	1,12m

Horaires des marées à Port-en-Bessin - marégramme

Options



Programme prévisionnel (suite ; selon météo)

Samedi 14 Septembre 2024 :

- 8h30-9h : Petit déjeuner dans vos mobil-homes.
- 9h : Annonce des équipes (binôme + cadres et affectation des bateaux).
- 9h30 : Départ du camping.
- 10h : Habillage, mise à l'eau des bateaux et départ en mer.
- 17h : Retour à la cale au plus tard, douche, ...
- 17h30-18h30 : Valorisation du poisson & échange par équipe avec encadrant, préparation apéritif, Carpaccio ... à préparer avec vos prises.
- 18h30 - 19h30 : Apéritif.
- 21h - 23h : Dîner avec des pizzas au camping.

Samedi 14 Septembre 2024

UTC+2 Semaine 37

49°21' N
0°45' W

Lever du soleil : 07h36

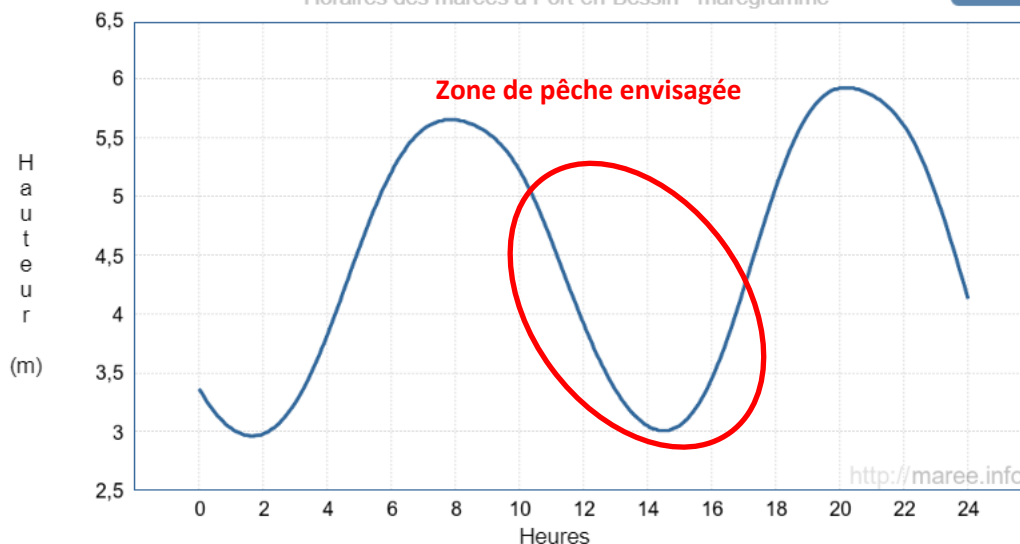
Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 20h1

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		01h39			2,96m				
PM	37	07h51	06h12	01h02	5,65m	2,69m	0,22m	0,67m	1,35m
BM		14h29	06h38	01h06	3,01m	2,64m	0,22m	0,66m	1,32m
PM	45	20h11	05h42	00h57	5,92m	2,91m	0,24m	0,73m	1,46m

Horaires des marées à Port-en-Bessin - marégramme

Options



Programme prévisionnel (suite ; selon météo)

Dimanche 15 Septembre 2024 :

- 6h30 – 7h : Petit déjeuner dans vos mobil-homes.
- 7h – 7h15 : Annonce des équipes (binôme + cadres et affectation bateau).
- 7h15 : Départ du camping.
- 7h45 : Habillage, mise à l'eau des bateaux et départ en mer.
- 12h : Retour à la cale au plus tard, douche, valorisation des prises, douches, bagages, nettoyage des chambres et retour des clés auprès de l'encadrement.
- 14h - 15h : Débrief Général et partage des prises.
- **15h : Fin officielle du stage. Toute sortie PSM après 15h le dimanche 15 septembre sera hors stage et donc sous votre responsabilité individuelle.**

Dimanche 15 Septembre 2024

49°21' N
0°45' W

Lever du soleil : 07h38

Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 20h10

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		03h07			2,43m				
PM	54	09h01	05h54	00h59	6,10m	3,67m	0,31m	0,92m	1,84m
BM		15h42	06h41	01h06	2,39m	3,71m	0,31m	0,93m	1,86m
PM	64	21h03	05h21	00h53	6,42m	4,03m	0,34m	1,01m	2,02m

Horaires des marées à Port-en-Bessin - marégramme

Options



Consignes de sécurité

**Notre principale priorité lors de ce stage concerne la Sécurité de l'ensemble des participants, des encadrants du stage mais aussi des personnes tierces.
Voici une liste des principales consignes et précautions à appliquer impérativement.**

Sécurité / Réglementation dans l'eau :

- Respecter la réglementation de l'activité PSM.
- Bouée / Planche marquée de façon indélébile de votre nom et téléphone.
- Marquage des captures :
http://peche.ffessm.fr/images/stories/reglementation/marquage_poissons.pdf
- 1 pêcheur à l'eau = 1 bouée de signalisation (en toute circonstance).
- 1 pêcheur sous l'eau à la fois et jamais de pêcheur seul dans l'eau.
- Assurer la Sécurité de son binôme et vérifier / valider sa remontée et percée en surface.
- Lorsque son binôme est sous l'eau l'arbalète doit être tenue par le fût et les sandows pointe de la flèche vers le ciel.
- Pour appeler le bateau : Crosse vers le haut et mouvement latéral de l'arbalète.
- Ne pas tuer son poisson avec un couteau mais avec son stylet de l'accroche poisson.
- Surveillance en surface d'autres engins de navigation.
- Ne pas pêcher à moins de 50 mètres d'un autre binôme.
- Bannir l'hyperventilation / ne jamais forcer une apnée.
- Signaler impérativement à votre encadrant tout problème de santé / symptôme et bien entendu toute sortie de l'eau (au bord ou remontée sur le bateau).

Sécurité à Bord (des bateaux) :

- 1 chef de Bord / Capitaine : Écouter et appliquer ses consignes.
- Rangement du matériel à bord selon consignes capitaine de bord.
- Respecter les consignes quant aux positions qui vous seront données.
- Les arbalètes sont montées à bord désarmées par la crosse avec embout de protection sur la flèche et joint torique sur l'ardillon.
- Les personnes à bord aident les personnes dans l'eau (récupération arbalète, bouée, poissons, ceinture, aide pour remonter à bord, ...).
- Ne jamais lancer de plombs / ceinture sur le plancher du bateau.
- Ne jamais tuer, saigner, écailler, vider vos poissons à bord, cela se fait dans l'eau dès la capture.

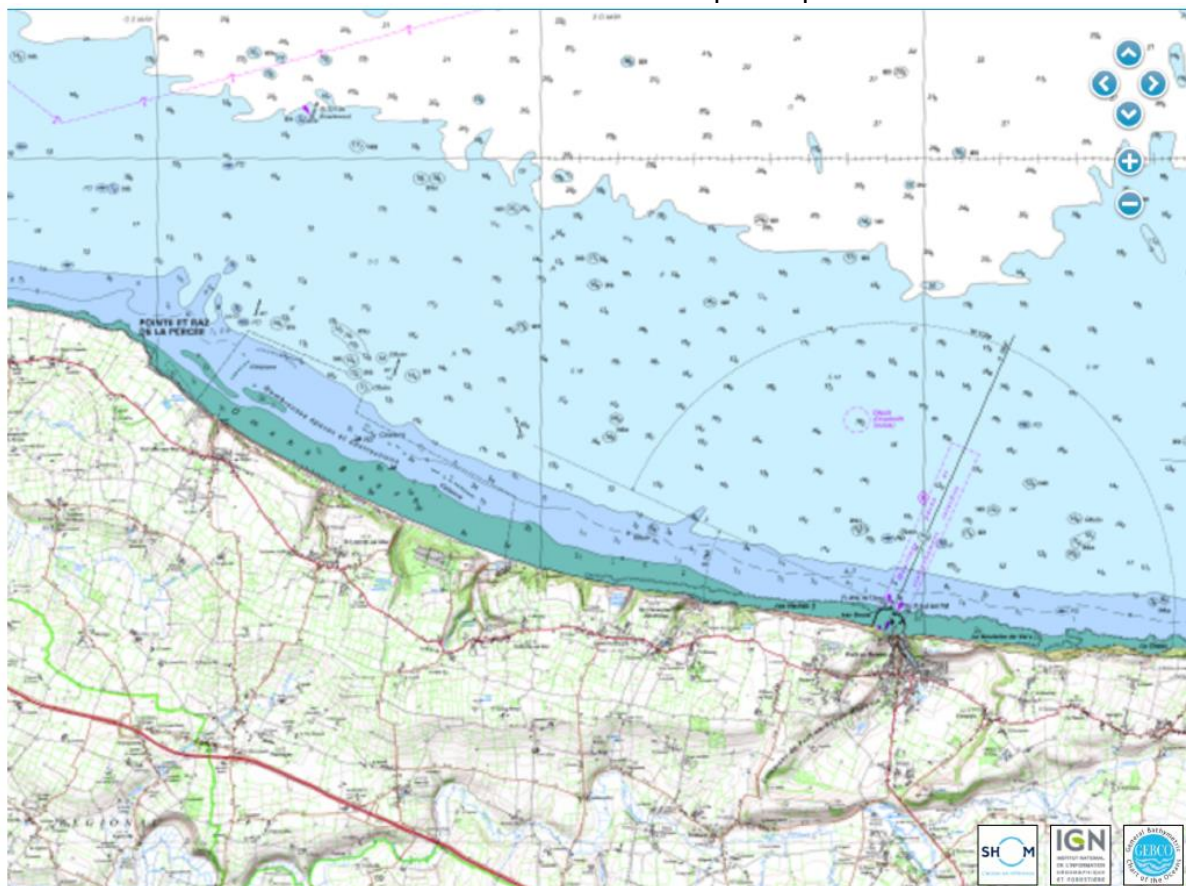
Sécurité Matériels :

- 1 couteau affûté par personne (attache bras, mollet, ...).
- La pointe de la flèche toujours protégée hors de l'eau (sandow, bouchon, ...).
- Arbalète systématiquement désarmée hors de l'eau (sur terre ou sur bateau).
- La ceinture de plomb doit être une « marseillaise » facilement détachable.
- Pas d'accroche poissons à la ceinture.
- **1 bouée perdue en mer doit être signalée aux cadres et le CROSS appelé.**

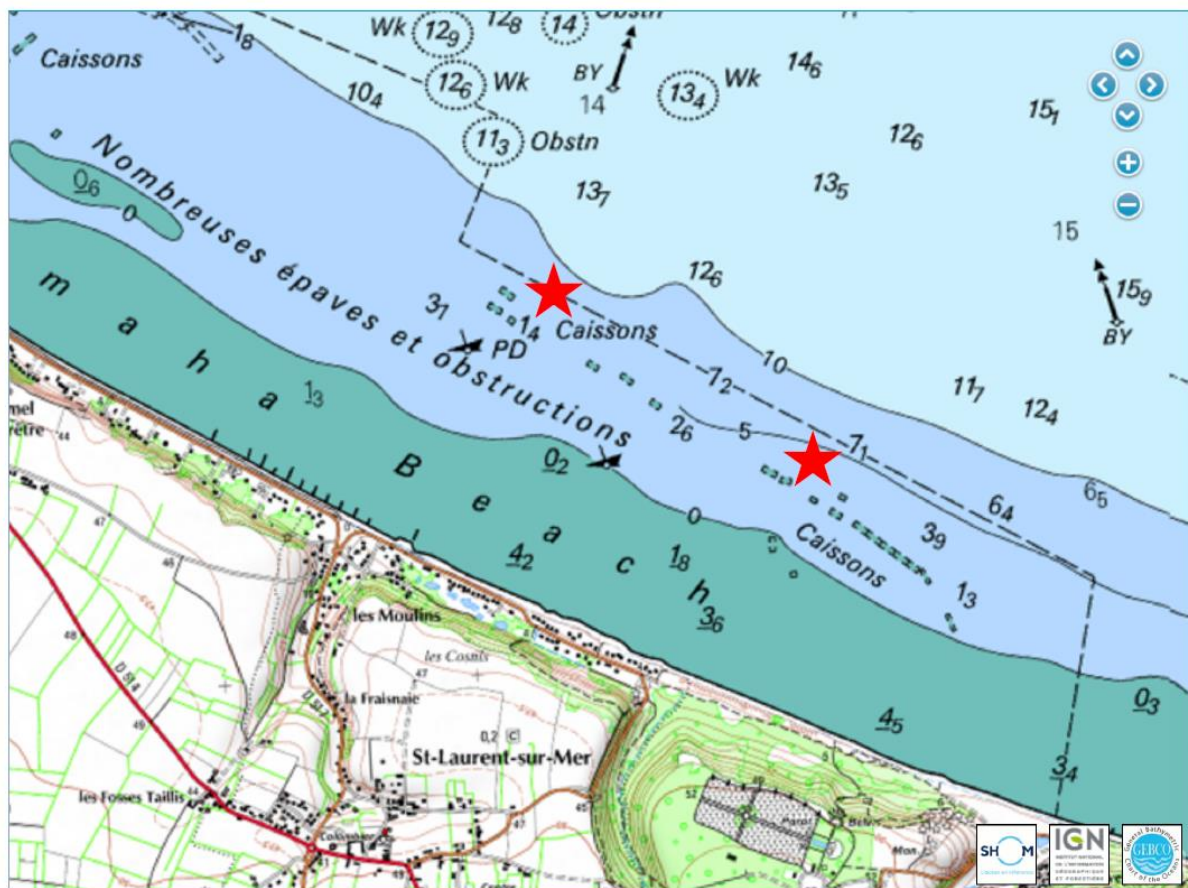
Zones de pêche possibles selon météo

Port-en-Bessin et ses alentours offrent une multitude de zones de chasse de toutes profondeurs adaptées à tous les niveaux et accessibles à la palme et en bateaux.

Voici une vue d'ensemble de l'ensemble des zones de pêche possibles.



[Port en Bessin vue générale](#)



Caisson de Saint Laurent sur Mer

Note de cadrage sécurité du stage de pêche sous-marine sur les structures (caissons, ...)

Introduction

La pêche sous-marine (PSM) sur structures (caissons, ...) est une des activités de pêche parmi les plus complexes et dangereuses du fait des connaissances nécessaires à son déroulement en toute sécurité.

Entre autre, des facteurs environnementaux (vent, houle, courant, turbidité, ...) ; de reconnaissance (repérage, balisage, ...) ; de capacité personnelle (aisance à la profondeur, plongée en poids constant/variable, acuité en zone de faible luminosité, ...) ; législatifs (autorisation de pêche/plongée sur la zone, maille, quota, espèces interdites, ...) ainsi que des facteurs de sécurité (identification de l'activité pour les autres usagers de la mer, pêche en binôme, matériel adéquat, dangerosité / instabilité des structures immergées, ...).

L'objet de ce document est uniquement de décrire ce dernier facteur sécurité dans un cadre particulier (voir Périmètre d'application). Il convient que les autres facteurs doivent préalablement avoir été abordés/travaillés avant toute mise en situation en conditions réelles.

Enfin, et même si la notion de prérogative de profondeur n'existe pas en rapport aux niveaux de PSM, cette note fera état de 2 zones de profondeurs distinctes qui donneront lieu à des prérequis participants et d'encadrement différents. **Durant ce stage, les stagiaires ne devraient pas évoluer dans la bande de profondeur au-delà de 15m. Si jamais cela devait être le cas, les prérogatives en termes de sécurité sur cette zone de profondeur énoncées ci-après devront être appliquées.**

Périmètre d'application

Les éléments d'éligibilité et de sécurité présentés ci-dessous s'appliquent au cadre exclusif de stages PSM organisés par la fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM). En aucun cas, la FFESSM ne pourra être tenue responsable de tout incident ou manquement survenu en dehors des stages PSM qu'elle organise.

Mise en œuvre

Les règles de sécurité visées ci-dessous seront appliquées lors des stages PSM sur structures de la FFESSM.

En fonction des conditions locales (environnement, organisation, ...) ces règles pourront être modifiées sans justification de façon générale (pour l'ensemble des sorties) ou plus spécifiquement (pour une palanquée) à discrétion du responsable de stage ou du cadre référent.

De la même façon, la formation des palanquées ainsi que le choix des zones de plongée sont réalisés par l'équipe encadrante en fonction des spots disponibles, des conditions environnementales, d'organisation, capacité des stagiaires et de la météo. Il ne doit pas être pris pour acquis le fait qu'un stagiaire évoluera en permanence dans sa bande d'éligibilité la plus profonde.

Dispositions de sécurité et de réglementation applicables en toute circonstance

Conditions

La participation au stage est régie par justification :

- D'un âge minimum de 16 ans.
- D'une licence FFESSM en cours de validité.
- D'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la pratique de la pêche sous-marine. Ce dernier doit être de moins d'un an car il doit attester de la capacité du stagiaire/de l'encadrant à réaliser des apnées à plus de 6 mètres de profondeur.
- D'une assurance responsabilité civile (RC) couvrant la pratique de cette discipline.

Ci-après un ensemble non exhaustif de dispositions légales dont il est fait obligation d'application lors des stages de la FFESSM (voir-ci après le chapitre Références pour accéder aux extraits de réglementation officiels) :

Interdictions

- Détention / usage d'un foyer lumineux.
- Utilisation d'une arbalète à air comprimé chargée autrement que par la force de l'utilisateur.
- Tenir hors de l'eau une arbalète chargée.
- De pêcher à moins de 150 mètres d'embarcations ou engins de pêche signalés par des balisages.
- De pêcher à l'intérieur des ports, des zones de baignade, des cantonnements, des réserves et des zones militaires.
- D'utiliser ou de détenir un appareil respiratoire sous-marin.
- D'utiliser un système de propulsion motorisé en immersion.
- De capturer des crustacés à l'aide de l'arbalète ou d'une fouène.
- De revendre le produit de la pêche.
- **Il est interdit de pénétrer dans les structures (ie : s'introduire dans un enchevêtrement).**

Obligations

- Respect des mailles et quotas (nb : les mailles et quotas pourront être durcis à discrétion de l'équipe d'encadrement du stage).
- Respect du marquage des captures.
- Signalisation de chaque pêcheur avec une bouée de marquage.
- L'arbalète chargée est tenue tête hors de l'eau, crosse vers le fond.
- Appel du bateau d'encadrement en ayant l'arbalète déchargée, crosse en l'air.
- Communication verbale intra binôme à chaque apnée.
- Port d'un sifflet.
- Port d'une ceinture de type « marseillaise » pour faciliter son retrait en cas d'urgence.

Recommandations

- Une seule arbalète par binôme.

Spécificités applicables à la bande 0/-15m

Cadre

Il est considéré dans les stages que la bande des 0/-15m est en zone côtière et n'est pas nécessairement liée à un déplacement en bateau ainsi, la mise à l'eau peut se faire de la plage.

Les structures, bases de choix pour la concentration de la vie sous-marine sont principalement constituées de débris éparses ou enchevêtrés en bois, métal ou béton.

Une structure peut se résumer à quelques morceaux de planches jonchant le sol jusqu'aux bâtiments entiers remontant de plusieurs mètres. Elles peuvent s'étaler sur des superficies minuscules à très vastes (ex : pontons de Normandie).

Ces éléments ne sont pas maintenus et présentent donc une dangerosité très élevée de par leur instabilité structurelle ainsi que par les éléments qui les constituent (tube, tôle abrasées, fers à béton, ...). Sont ajoutés des dangers supplémentaires liés à l'activité de la pêche comme des hameçons, lignes ou encore filets.

L'ensemble de ces dangers font donc de ces structures des espaces où le risque d'accident est particulièrement important et demande donc une vigilance accrue.

Prérequis et capacités attendues

Les éléments de contexte imposent donc un niveau de prérequis minimum chez le stagiaire :

- Connaître la réglementation de la zone et l'appliquer.
- Connaître les règles de sécurité liées à la pêche en binôme et les appliquer.
- Connaître le milieu / le biotope des structures.
- Reconnaître la vie sous-marine et cibler exclusivement les espèces spécifiées dans les quotas et mailles du stage.
- Savoir s'adapter à la vision immergée plus particulièrement aux environnements à faible luminosité.
- Maîtriser au moins une technique de pêche (de préférence la chasse à trou).
- Connaître la mer et ses dangers, plus particulièrement les notions de houle, courant et turbidité.
- Savoir choisir et adapter son matériel aux conditions.
- Maîtriser la gestion du lestage afin d'être équilibré à la profondeur attendue.

Sécurité et matériel

Afin de satisfaire les conditions de sécurité nécessaires au bon déroulement de l'exercice dans cette bande de profondeur, les éléments de sécurité suivants seront obligatoirement observés.

L'équipe d'encadrement peut décider de faire évoluer ces conditions à tout moment et sans justification :

- Définition de la palanquée : 2 stagiaires pour 1 encadrant de niveau IE PSM minimum (si IE PSM en formation alors la présence d'un MEF1 PSM est nécessaire).
- Une bouée par individu (encadrant y compris), ces dernières pourront être chainées et liées à un grappin pour maintenir un marquage de la zone. Présence permanente obligatoire dans un rayon de 25m autour de la bouée.
- Fonction de la turbidité le trident peut être rendu obligatoire.
- Pêche en binôme obligatoire.
- Obligation de porter un couteau par individu.

Spécificités applicables à la bande -15/-25m

Cadre

Il est considéré dans les stages que la bande des -15/-25m est en zone « large » et nécessite un déplacement en bateau. L'éloignement rendant la prise d'amer plus difficile, la profondeur ainsi que la dimension des épaves vont nécessiter un balisage spécifique de la zone.

Le facteur profondeur induit également l'impossibilité totale, depuis la surface, de discerner l'évolution du stagiaire durant son apnée.

Le bateau est chargé de la sécurité de surface (assistance aux palanquées, protéger la zone des autres usagers de la mer, ...). Il n'est pas considéré dans le cadre des stages traditionnels de la FFESSM des immersions sur des structures plus profondes. Si toutefois un stage spécial devait avoir lieu en ce sens alors un protocole de sécurité spécifique devra être établi.

Prérequis et capacités attendues

En complément des prérequis identifiés pour la bande des 0/-15m, le stagiaire devra :

- Maîtriser l'ensemble des techniques de pêche (trou, agachon, indienne).
- Maîtriser une technique de compensation et connaître les risques liés à un défaut de compensation
- Parfaite maîtrise du lestage, de l'arbalète (visée, distance d'efficacité, ...) et du choix de matériel (taille de l'arbalète, type de flèche, type de masque, palme, ...).
- Maîtriser ses émotions pour ne déclencher le tir que lorsque la situation permet un dégagement aisé du poisson (par opposition à un tir à la tahitienne en pleine cale).
- Avoir une condition physique nécessaire à ce type d'effort.
- Connaître le balisage côtier, la lecture de cartes marine et savoir se repérer en mer.
- Connaître les conditions météo et de mer du jour pour appréhender les impacts sur le positionnement de surface.
- Le RIFA PSM est une forte recommandation

En lien avec le référentiel du pratiquant, l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus exigent un niveau minimum de **PSM2** pour pratiquer la pêche dans cette zone de profondeur (ou avec un niveau inférieur/sans niveau PSM sous la responsabilité de l'encadrant PSM accompagnant le stagiaire)

Sécurité et matériel

Afin de satisfaire les conditions de sécurité nécessaires au bon déroulement de l'exercice dans cette bande de profondeur, les éléments de sécurité suivant seront obligatoirement observés.

- L'équipe d'encadrement peut décider de faire évoluer ces conditions à tout moment et sans justification.
- Définition de la palanquée : 1 à 2 stagiaires pour 1 encadrant de niveau IE PSM minimum (si IE PSM en formation alors la présence d'une MEF1 PSM est nécessaire)
- Le stagiaire doit obligatoirement porter au minimum un équipement de haute visibilité (ceinture/plombs blancs, baudrier orange, ...)
- Obligation de porter une ceinture de plomb « marseillaise » et un couteau par individu.
- Le cadre suit le stagiaire dans chacune de ses apnées.
- Une bouée par individu (encadrant y compris), ces dernières pourront être chainées et liées à un grappin pour maintenir un marquage de la zone. Présence permanente obligatoire dans un rayon de 25m autour de la bouée.
- Obligation de marquer la zone par au moins 2 bouées.
- Interdiction d'accrocher les bouées individuelles aux bouées de marquage de la zone.
- Si un atelier de poids variable est mis en place alors un minimum de 3 personnes doit participer à l'atelier.
- Obligation d'observer 2 fois le temps de récupération minimum en surface.
- Un bloc d'oxygène est conseillé sur le bateau ou sur un bateau proche faisant parti du stage.

Références

Les textes de référence ci-dessous sont applicables en **France métropolitaine**

- [Loi n° 66-471 du 5 juillet 1966 portant interdiction de la vente des produits de la pêche sous-marine](#)
- [Article L321-3 du code du sport relatif à l'obligation de souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour la pratique de la pêche sous-marine de loisir](#)
- [Arrêté du 29 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins \(pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée\) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir](#)
- [Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir](#)

Références régionales et départementales pour la zone **Manche & Atlantique**

- [Site DIRM – Normandie / Mer du Nord](#)
- [Site préfecture département Nord](#)
- [Site préfecture département Calvados](#)
- [Site préfecture département Manche](#)
- [Site préfecture département Ille et Vilaine](#)
- [Site préfecture département Cote d'Armor](#)
- [Site préfecture département Finistère](#)
- [Site DIRM – Nord Atlantique / Manche Ouest](#)
- [Publication des actes réglementaires pris par le préfet maritime de l'Atlantique](#)
- [Site préfecture département Morbihan](#)
- [Site préfecture département Vendée](#)
- [Site préfecture département Charente Maritime](#)
- [Site DIRM – Sud Atlantique](#)
- [Site préfecture département Pyrénées Atlantiques](#)

Références régionales et départementales pour la zone **Méditerranée**

- [Site DIRM - Méditerranée](#)
- [Site préfecture département Hérault](#)
- [Site préfecture département Var](#)
- [Site préfecture département Alpes Maritimes](#)